

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1148
24 décembre 1948
FRENCH
ORIGINAL: RUSSIAN

~~BINDER SET~~
PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION INDONESIENNE PRESENTE PAR LA DELEGATION
DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES A LA 392^{ème} SEANCE DU
CONSEIL DE SECURITE

LE CONSEIL DE SECURITE

CONDAMNANT l'agression commise par le Gouvernement néerlandais qui a recommencé des opérations militaires contre la République d'Indonésie, en violation de l'accord du Renville en date du 17 janvier 1948,

1. DEMANDE la cessation immédiate des opérations militaires ;
2. DEMANDE, comme un premier pas vers le règlement du conflit, le retrait des troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires ;
3. DEMANDE que le Gouvernement néerlandais remette immédiatement en liberté le Président de la République d'Indonésie et les autres chefs politiques républicains qui ont été arrêtés par les autorités militaires néerlandaises.
4. DECIDE de créer une Commission du Conseil de sécurité composée des représentants de tous les Etats Membres du Conseil de sécurité ;
5. CHARGE cette Commission de surveiller l'exécution de la résolution sur la cessation des opérations militaires et le retrait des troupes, ainsi que de contribuer au règlement de l'ensemble du conflit entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

